



L'audience du contentieux électoral soumis par l'équipe du candidat du MRC, Maurice Kamto, vient de se clôturer ses travaux par le rejet à l'unanimité et en totalité par tous les membres du conseil, de l'ensemble des recours introduits par la défense du MRC.

À l'issue de deux jours de plédoieries, Tous les recours introduits par l'équipe du candidat (au total 9) ont été rejetés par le conseil constitutionnel.

Prévu à 18h ce jour, la délibération a été conclue ce soir à 19h, soit une heure de travail supplémentaire qui a été nécessaire aux membres du Conseil Constitutionnel pour conclure sur les différents points qui étaient attendus à l'ordre du jour.

Écoutez plutôt ci-dessous la déclaration de **Paul Eric Kingue** qui informe du rejet en bloc la prise de fonction de monsieur Biya, puisqu'il s'agira par la cour constitutionnelle de confirmer dans les prochains jours la victoire de **Paul Biya**.